



Guide de l'action éducative et culturelle cinéma

1

Partager des films

Organiser une projection

Navigation

Document optimisé pour Acrobat 9 et supérieur



Utilisateur Mac

en utilisant les liens interactifs et le clavier



page précédente



page suivante



retour à la page précédente

Utilisateur PC

en utilisant les liens interactifs et le clavier



page précédente



page suivante



retour à la page précédente



Préambule

Qui contacter pour faire un atelier audiovisuel près de chez moi ?

Comment choisir un film pour mon groupe d'élèves ?

Quelles sont les réglementations en matière de diffusion ?

Comment monter un ciné-club ?

Est-ce possible d'initier un partenariat avec une salle de cinéma ?

Y a-t-il des structures d'éducation aux images dans ma ville ?

Voici quelques unes des questions auxquelles le **Guide de l'action éducative et culturelle cinéma** cherche à répondre. Cette nouvelle publication de l'Acap – Pôle régional image apporte ainsi des conseils, des astuces, des réponses concrètes aux interrogations les plus courantes des professionnels de l'éducation, de l'animation, du social, de la culture souhaitant mettre en place des projets dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel.

Développée dans le cadre de la mission de pôle régional d'éducation artistique aux images, soutenue par la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et le CNC, cette édition interactive vise à

la fois à accompagner l'émergence et le développement de projets éducatifs et culturels cinéma, à identifier les ressources existantes et les acteurs du territoire régional, et à favoriser les croisements et les rencontres.

Succédant à un premier guide publié en 2015, cette nouvelle version, élargie à l'ensemble de la région Hauts-de-France, se construit autour de trois axes : la diffusion et l'accompagnement des films, la pratique audiovisuelle amateur, l'annuaire des structures d'éducation aux images et d'action culturelle cinéma, des festivals, des formations, ... en Hauts-de-France.

La création de cette publication a bénéficié des apports et du concours des acteurs référencés au sein de ce document. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, si l'Acap s'est attachée dans la réalisation de ce guide à vérifier l'ensemble des informations et à tendre vers l'exhaustivité, des erreurs et des oublis peuvent subsister. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter !

Sommaire

1

PARTAGER DES FILMS

ORGANISER UNE PROJECTION

Pour qui ? Pour quoi ?
Où ? Comment ? Avec qui ?
Quelles sont les règles ?
Des temps forts

TROUVER UN FILM

Le choix
Les catalogues institutionnels
Les sources d'inspiration

ACCOMPAGNER UNE PROJECTION

En amont de la projection
Conditions de projection et accueil du public
Après la projection

2

La pratique audiovisuelle

LES POSSIBLES

La fabrication d'un film
Partir d'une contrainte
Rencontrer une pratique ou un métier
Programmer et découvrir des films

MATÉRIELS ET OUTILS

Le matériel et les logiciels libres
Les outils pédagogiques

RÉGLEMENTATIONS

Droits à l'image
Droits musicaux
Assurances

DIFFUSER SON FILM AMATEUR

En salle de cinéma
En ligne
Sur des télévisions ou Web TV locales
En festival

3

Annuaire en Hauts-de-France

STRUCTURES

SALLES DE CINÉMA ET CIRCUITS ITINÉRANTS

Aisne | Nord | Oise
Pas-de-Calais | Somme

FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

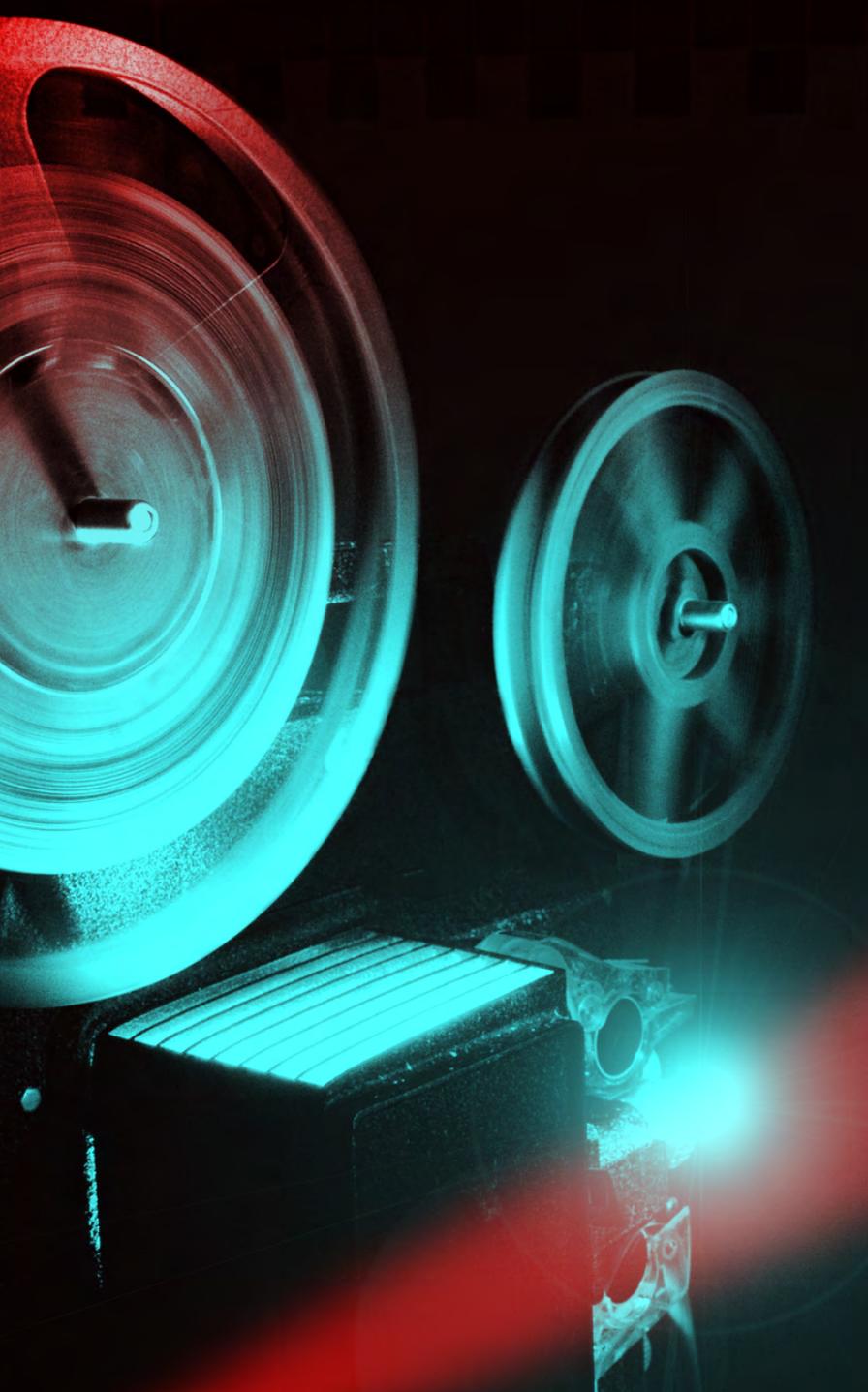
Aisne | Nord | Oise
Pas-de-Calais | Somme

PRESTATAIRES DE CINÉMA EN PLEIN AIR

FORMATIONS AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL

Les options Cinéma-Audiovisuel en lycée
Les formations supérieures

TÉLÉVISIONS ET WEB TV LOCALES



Partager des films



Organiser une projection

Pour qui ? pour quoi ?

Définir le cadre, les objectifs et le public cible de la séance, constitue le point de départ incontournable à l'organisation d'une projection de film. De là découlent le choix d'une programmation et l'identification des conditions nécessaires (lieu de projection, jauge, communication ou non, etc.).

► Il s'agit ainsi de se poser les questions suivantes :

- Pour qui ?

Ouvert au tout public ou à un groupe restreint ?

Jeune public, public familial, étudiants, cinéphiles... ?

- Pour quoi ?

Ouvrir un débat sur un sujet de société ?

Découvrir un pan de l'histoire du cinéma ?

Découvrir un pays au travers d'une cinématographie ?

Etc.



Où ? Comment ? Avec qui ?

Salle de cinéma

Les salles de cinéma sont, avec les circuits itinérants, les seules structures habilitées à diffuser un film d'actualité (visa de moins d'un an). Elles peuvent être sources de propositions, mettre en place des programmes adaptés et proposer un travail d'accompagnement autour des films. Les réponses pourront varier d'un établissement à l'autre, selon la sensibilité du programmateur et/ou selon la disponibilité de leur(s) salle(s).

N'hésitez pas à prendre contact avec les salles de cinéma.

Circuit itinérant

La région Hauts-de-France compte **4 associations** portant l'activité de cinéma itinérant reconnue par le CNC. Elles permettent aux communes n'ayant pas de salle de cinéma à moins de 11 km de projeter des films de manière régulière, le plus souvent dans une salle des fêtes. Au même titre que les salles de cinéma, elles sont des interlocuteurs disponibles pour la mise en place de séances spécifiques.

Plein air

Placer un écran géant au beau milieu d'un quartier, d'une place publique, d'un parc, d'une cour d'école ou d'un stade, c'est possible ! Une projection en plein air dans un lieu inhabituel est souvent l'occasion de réunir les habitants d'un quartier ou d'une ville autour d'un temps festif, avec la possibilité d'organiser un repas en commun, un concert ou un spectacle en attendant ensemble la tombée de la nuit, condition indispensable pour une projection de qualité !

► Pour organiser une séance plein air, il faut :

- Obtenir une autorisation du CNC, par le biais d'une demande à effectuer en ligne sur le [site du CNC](#) ;
- Choisir un film dont le visa date de plus d'un an et qui est classé tout public par le CSA (pour trouver la date de visa d'un film et la classification tout public, consulter le [site du CNC](#)) ;
- Choisir le prestataire (**10 prestataires en Hauts-de-France**)
- Être en règle avec les impératifs de sécurité (assurances, pompiers, police, commissions de sécurité pour les éventuels gradins, l'isolation électrique, la prise au vent des toiles d'écran...).

Ciné-Club

Un ciné-club est une association motivée par la volonté de se réunir et de partager une passion commune pour le septième art. Les séances organisées proposent des présentations et des débats sur les films projetés. Réservées aux adhérents munis d'une carte nominative, les séances sont soumises à la **réglementation du cinéma non-commercial**. Elles peuvent se dérouler en salle de cinéma avec l'accord du responsable de la salle ou dans un autre lieu.

Autres lieux

Il est également possible d'organiser des projections en public dans des lieux dont la vocation première n'est pas la diffusion (médiathèque, centre de loisirs, structure associative, etc.), mais il faudra être attentif :

- aux **conditions de projection**
- aux **règles des séances non-commerciales**

Liste des fédérations de ciné-clubs

FÉDÉRATION DES CINÉ-CLUBS DE LA MÉDITERRANÉE

5 passage Jean Magrou - 34500 Béziers

☎ 04 67 31 27 35

👁 www.lafccm.org

📧 info@lafccm.org

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PAR L'IMAGE ET LE SON (UFOLEIS)

39 avenue du Général de Gaulle - 69300 Caluire

☎ 04 78 98 89 99

👁 www.urfol-ra.org/spip.php?article31

📧 nravachol@urfol-ra.org

FÉDÉRATION LOISIRS ET CULTURE (FLEC)

87 bis rue de Paris - 93100 Montreuil

☎ 01 41 58 11 22

👁 www.mediaflec.com

📧 info@mediaflec.com

INTERFILM - UNION NATIONALE INTER CINÉS-CLUBS

22 rue des Cordelières - 75013 Paris

☎ 01 45 35 35 39

👁 www.cineclubs-interfilm.com

📧 info@cineclubs-interfilm.com

COOPÉRATIVE RÉGIONALE DU CINÉMA CULTUREL (CRCC)

12 rue de Rome - 67000 Strasbourg

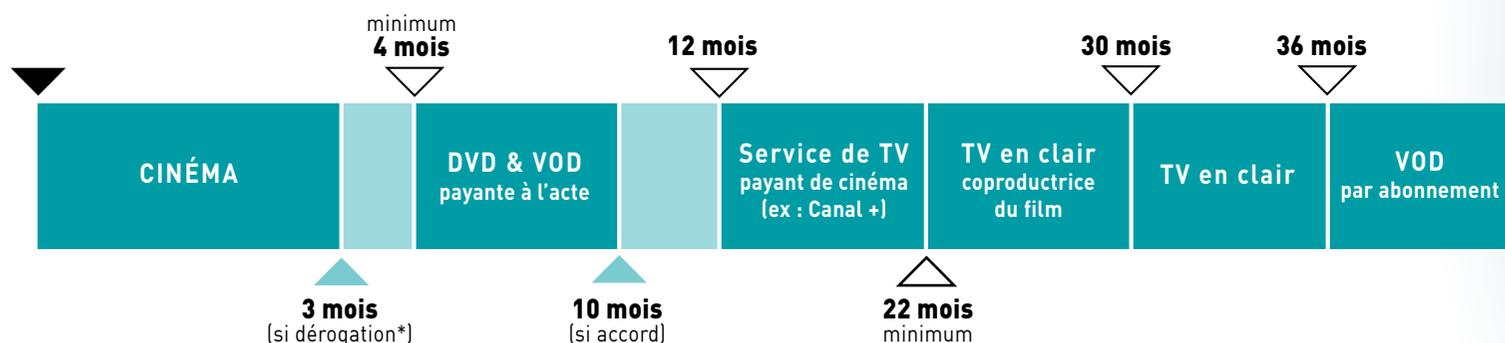
☎ 03 88 60 17 09

► Pour créer un ciné-club, il faut :

- Se constituer en association loi 1901 ou créer son ciné-club au sein d'un organisme déjà existant (comité d'entreprise, association, établissement scolaire, maison de retraite, patronage, maison de jeunes, centre hospitalier...).
- S'affilier à l'une des cinq fédérations habilitées à diffuser la culture par le film. Les fédérations proposent, le plus souvent, de prendre en charge la recherche, la commande et le transport des films, de faire le lien avec les distributeurs, d'aider à la programmation et à l'animation des séances. Elles peuvent également apporter une aide pour toute démarche administrative liée à l'activité.

Quelles sont les règles ?

La diffusion d'un film est soumise à des règles, instaurées pour garantir les droits des auteurs et des ayants droit, et pour respecter la chronologie des médias qui constitue l'un des socles de l'économie du cinéma en France.



* Si l'œuvre réalise moins de 200 entrées au cours de sa 4^{ème} semaine d'exploitation en salles de cinéma.

Les séances commerciales

Elles ne peuvent être organisées que par des établissements cinématographiques fixes ou des lieux de projection agréés relevant d'un circuit itinérant, dotés d'une autorisation d'exercice du CNC, ce qui implique l'utilisation de la billetterie du CNC. Cette autorisation permet notamment à l'organisme titulaire de projeter des films dès leur date de sortie en salles.

La billetterie du CNC sert à prélever des taxes qui serviront à financer de nouveaux films.

Les séances non-commerciales

On entend par séance non-commerciale une séance, gratuite ou payante, qui échappe aux dispositions du contrôle des recettes, à savoir qu'elle ne donne pas lieu à l'utilisation d'une billetterie agréée par le CNC.

- Les séances payantes : une association, agissant sans but lucratif, peut mettre en place des séances de représentation publique de films donnant lieu à un droit d'entrée dans la limite de six par an. Cette limitation n'existe que pour les longs métrages (plus de 60 minutes).
- Les séances gratuites : elles doivent être totalement gratuites pour le spectateur et ne doivent en aucun cas favoriser - directement ou indirectement - la vente d'un produit ou la prestation de service.

► Pour mettre en place une séance non-commerciale, il faut :

- S'assurer que le film possède un visa datant de plus d'un an. Les dates de visa sont disponibles sur le site du CNC.
- Régler un droit de diffusion auprès des diffuseurs (distributeur ou producteur).
 - Pour les films sur support 35 mm ou DCP : en appelant le distributeur du film (le coût de location de la copie comprend les droits de diffusion).
 - Pour les films sur support DVD ou Blu-Ray : soit en achetant le DVD auprès des distributeurs institutionnels qui incluent les droits de diffusion dans le prix d'achat, soit en appelant le distributeur du film ou l'éditeur du DVD pour connaître les conditions de diffusion d'un film sur DVD acheté dans le commerce.
- Effectuer une déclaration à la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) pour déterminer le montant de la redevance particulière à acquitter. La SACEM n'est habilitée à autoriser que la diffusion de la partie musicale d'une oeuvre. Plus de renseignements sur le site de la SACEM.
- Être attentif aux modes de communication de l'événement. Le matériel publicitaire mis à disposition par les distributeurs pour les séances commerciales (affiches de films, etc.) ne peut en aucun cas être utilisé pour l'organisation de séances non-commerciales. Ces dernières restent exceptionnelles et doivent se distinguer clairement de l'offre proposée par les salles de cinéma autorisées par le CNC. L'annonce des projections peut être faite dans le cadre d'une communication sur la programmation culturelle générale de la structure (sites internet, journaux locaux, etc.), mais elle ne doit pas revêtir une forme commerciale.

Des temps forts

La Fête du court métrage

Mars

La fête du court métrage est une fête populaire participative qui a pour objectif de promouvoir le court métrage. C'est une fête dont chacun peut s'emparer avec une grande liberté en vue de programmer des courts métrages lors de projections publiques et gratuites. Soit à partir de la sélection de films opérée par l'Agence du court métrage (sélection accessible en ligne et dont les droits de diffusion sont gratuits lors de la manifestation), soit à partir de vos propres choix après vous être assuré d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droit.

Coordination générale : Faites des courts fête des films

 www.lafeteducourt.com

 contact@lafeteducourt.com

La Fête du cinéma d'animation

Octobre

La Fête du cinéma d'animation est l'occasion de mettre en valeur la richesse et la diversité du cinéma d'animation en développant différentes formes de diffusion (projections, expositions, démonstrations de techniques, ateliers, rétrospectives, ciné-concerts...) en s'adressant à tous les publics, des plus jeunes aux adultes. L'événement se déroule chaque année simultanément dans une centaine de villes en France et dans le réseau culturel à l'étranger.

Coordination générale : L'AFCA

 01 40 23 08 13

 www.fete-cinema-animation.fr

 contact@afca.asso.fr

Le Mois du film documentaire

Novembre

Le Mois du film documentaire est l'occasion de découvrir une diversité d'œuvres (récentes, de patrimoine, de production française ou étrangère) à travers des programmations originales et éclectiques. Ensemble, les participants mutualisent moyens et énergie afin de valoriser la richesse de la création, proposer des moments de découverte collective pour susciter la curiosité du public, sensibiliser les jeunes publics à ce genre. La participation est libre et gratuite et s'adresse aux structures culturelles, éducatives et sociales.

Coordination générale : Images en bibliothèques

 01 43 38 19 92

 www.moisdudoc.com

 moisdudoc@imagesenbibliotheques.fr



Guide de l'action éducative et culturelle cinéma | Acap - Pôle régional image

Trouver l'intégralité du [GUIDE DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE CINÉMA](#) sur le [PORTAIL RESSOURCES DE L'ACAP - PÔLE RÉGIONAL IMAGE](#)

ACAP - PÔLE RÉGIONAL IMAGE

8 rue Dijon - CS 90322

80003 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 72 68 30

✉ info@acap-cinema.com

🌐 www.acap-cinema.com

Crédits photos : Gaël Clariana, Mathilde Derôme et Istock

Comité de rédaction : Pauline Chasserieu, Mathilde Derôme et Dorien Heyn Papousek

Conception graphique : Guillaume Bergeret

L'Acap - Pôle régional image reçoit le soutien du Ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Centre national du cinéma et de l'image animée et du Conseil départemental de l'Oise.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



oise
LE DÉPARTEMENT

